



Jeudi 10 mars 2016

Communiqué de presse

Najat VALLAUD-BELKACEM présente de nouvelles étapes de la préparation du plan numérique pour l'éducation : charte de confiance pour assurer la protection des données personnelles, convention avec la CNIL, nouveau site d'information

Annoncé en mai 2015 par le président de la République, le plan numérique pour l'éducation vise à améliorer les apprentissages des élèves. À l'occasion du salon Educatec-Educaticce, salon professionnel de l'éducation primaire, secondaire et de l'enseignement supérieur, Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé l'élaboration d'une charte de confiance des services numériques pour l'éducation, que devront signer les fournisseurs de services, pour permettre d'assurer la protection des données personnelles des élèves, des équipes pédagogiques et des parents. La ministre a également signé une convention avec la CNIL et lancé le nouveau site d'information « ecolenumerique.education.gouv.fr » destiné aux parents, aux enseignants et aux collectivités.

Vers une massification et une démocratisation des usages numériques

La première phase de l'appel à projets lancé par Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Louis SCHWEITZER, commissaire général à l'investissement, avait déjà permis de retenir les dossiers de 738 collèges et de 225 écoles associées, représentant plus de 80 000 élèves et 11 000 enseignants, qui seront dotés d'équipements individuels mobiles et de ressources numériques dès la rentrée 2016. Une soixantaine de départements et 23 académies se sont ainsi d'ores et déjà engagés dans ces projets numériques pour les collèges et les écoles.

Un second appel à projets a été lancé. Les collectivités et les rectorats ont la possibilité de proposer de nouveaux dossiers jusqu'au 31 mars 2016. Deux nouvelles dispositions ont été intégrées au cahier des charges. D'une part, un plus grand nombre d'écoles associées à un projet proposé par leur collège de rattachement, peuvent faire acte de candidature. D'autre part, tous les collèges qui ont été dotés en équipements individuels pour leurs élèves à l'initiative de la seule collectivité peuvent bénéficier de la dotation financière destinée à l'acquisition de ressources numériques pédagogiques (30 euros par élève).

Un nouveau site d'information destiné aux familles, aux équipes pédagogiques et aux élus : ecolenumerique.education.gouv.fr

Najat VALLAUD-BELKACEM lance « ecolenumerique.education.gouv.fr », nouveau site d'information sur le plan numérique, destiné aux familles, aux équipes pédagogiques et aux élus locaux. Ce site présente les bénéfices pédagogiques du numérique, les enjeux du plan et fournit des outils utiles à chacun des acteurs : carte géolocalisée des collèges et écoles connectés pour les familles, ressources pédagogiques pour les équipes éducatives, outils d'accompagnement du déploiement du plan pour les élus locaux.

Le site sera régulièrement enrichi, notamment pour aider les parents d'élèves à préparer au mieux la rentrée de leur enfant et les accompagner dans la découverte de nouvelles pratiques numériques éducatives.

Signature d'une convention avec la CNIL pour des usages numériques responsables et citoyens

La généralisation des usages du numérique, à l'École comme dans la société, s'accompagne d'une multiplication des collectes et des traitements de données personnelles. Les enfants, en particulier les adolescents, produisent et diffusent un nombre croissant d'informations sur leur vie personnelle. Pour favoriser des usages responsables et citoyens du numérique en étant attentifs au respect de la vie privée, des libertés fondamentales et des valeurs de la République, il est de plus en plus nécessaire de doter chacun des principales clés de compréhension du numérique, de la sensibilisation des plus jeunes aux bons usages à une véritable éducation au numérique des élèves.

Jusqu'à présent, d'une part, la ministre avait fait le choix que l'éducation aux médias et à l'information irrigue le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. D'autre part, la CNIL avait fait de l'éducation au numérique un axe prioritaire de son action. Par la signature aujourd'hui d'une convention sur les usages responsables et citoyens du numérique à l'École, le ministère et la CNIL unissent leurs efforts pour mettre en œuvre des actions communes destinées aux élèves et aux enseignants. Le concours des Trophées EDUCNUM « pour un usage responsable d'internet », proposé par la CNIL et soutenu par le ministère, en est une illustration, de même que le développement des formations des enseignants en matière de protection des données personnelles et de la vie privée.

Elaboration d'une charte de confiance des services numériques pour l'éducation

Afin d'établir une relation de confiance entre l'École, les élèves, les parents et les fournisseurs de services numériques, il est nécessaire d'assurer la sécurité et la fiabilité des services numériques déployés.

Najat VALLAUD-BELKACEM, la Chambre syndicale des sociétés d'études et de conseils numérique (SYNTEC numérique), l'Association française des industriels du numérique éducatif (AFINEF) et le syndicat national de l'édition ont donc décidé de co-élaborer une « charte de confiance des services numériques pour l'éducation », qui sera signée par les différents fournisseurs de services numériques pour l'éducation. Elle permettra à tous les acteurs de l'éducation (enseignants, personnels, élèves et parents) de recourir en confiance à des services numériques, souvent nouveaux, tout en garantissant la protection de leur vie privée et de leurs données personnelles.

Le salon professionnel Educatec-Educative du 9 au 11 mars 2016

Parallèlement au salon européen de l'éducation (ouvert au grand public du 11 au 14 mars), le ministère participe également au salon professionnel Educatec-Educative, qui se tient du 9 au 11 mars 2016. Le ministère y propose des animations et des conférences pour les professionnels qui souhaitent échanger sur les usages, les ressources, la formation et les services liés au numérique dans l'éducation. Des démonstrations d'usages numériques pédagogiques sont également organisées sur son stand.

Le ministère organise avec ses opérateurs (Canopé, Cned, Onisep) #HackÉduc, le Hackathon de l'Éducation nationale pour la création de ressources numériques par et pour les enseignants. 60 participants de 24 académies et 29 coachs ont répondu présents. Jérôme Bonaldi est le parrain de cette première édition, dont les prix seront remis vendredi.

Lors du salon est aussi présenté Educ'ARTE, un nouveau service de vidéo à la demande, soutenu par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cette offre de ressource numérique, dont une partie est déjà disponible sur Eduthèque, s'adresse aux enseignants et à leurs élèves, de l'école primaire au lycée. Elle donne accès à plus de 500 émissions d'ARTE : documentaires, magazines ou courts métrages sélectionnés par des professionnels de l'éducation pour leur intérêt pédagogique, proposés en français et en allemand, disponibles sur tous les supports (ordinateurs, tablettes, smartphones), en streaming et en téléchargement, pour une utilisation au sein des établissements scolaires ou à domicile.